
La **VIE** des

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 9, n. 5

MONTREAL

Mai 1951

SOMMAIRE

DÉVOTION

Pie XII

Prière à N.-D. de l'Assomption... 129

DOCUMENT PONTIFICAL

Adrien-M. Malo

Le dogme de l'Assomption..... 131

HISTOIRE

Jean-Joseph Déguire

Le mouvement assomptioniste au
Canada..... 139

LITURGIE

Cardinal Micara

La messe de l'Assomption..... 149

VERTUS

Une Clarisse

L'objet de l'espérance..... 152

LITURGIE

**Assemblée Épiscopale
du Québec**

Le luminaire liturgique..... 156

COMMUNIQUÉS — CONSULTATIONS — COMPTES RENDUS

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les

RR. PP. Franciscains du Canada

paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août
en fascicule de 32 pages.

Abonnement : \$ 2.00 par année



Directeur : R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

Conseil de direction :

S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa
M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE, directeur de la Semaine Religieuse de Québec

Secrétariat : 1980 ouest, rue Dorchester, Montréal 25, P.Q. Canada. Téléphone : WILbank 7498, de 2h. à 5h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes.

Imprimeurs et expéditeurs : Les Frères des Écoles Chrétiennes, 959, rue Côté, Montréal 1, P.Q., Canada



Nihil obstat :
Hadrianus-M. MALO, O.F.M.
censor ad hoc

Imprimatur :
† PAUL-ÉMILE,
Archevêque de Montréal.

Marianopoli die 3a Maii 1951



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes
Ottawa

IMPRIMÉ AU CANADA
PRINTED IN CANADA

 41

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 9, No 5

Montréal

Mai 1951

DÉVOTION

PRIÈRE À MARIE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION

O Vierge immaculée, Mère de Dieu et Mère des hommes.

1. — Nous croyons avec toute la ferveur de notre foi en votre Assomption triomphale en âme et en corps au ciel, où vous êtes acclamée Reine par tous les chœurs des anges et par toutes les phalanges des saints ;

Et nous nous unissons à eux pour louer et bénir le Seigneur, qui vous a exaltée sur toutes les autres pures créatures, et pour vous offrir l'élan de notre dévotion et de notre amour.

2. — Nous savons que votre regard, qui maternellement enveloppait l'humble et souffrante humanité de Jésus sur la terre, se rassasia au ciel en voyant l'humanité glorieuse de la Sagesse créée, et que la joie de votre âme à contempler face à face l'adorable Trinité fait tressaillir votre cœur de béatifiante tendresse ;

Et nous, pauvres pécheurs, nous dont le corps alourdit le vol de l'âme, nous vous supplions de purifier nos sens, afin que nous apprenions, dès ici-bas, à goûter Dieu, Dieu seul, dans le charme des créatures.

3. — Nous avons confiance que vos regards miséricordieux s'abaissent sur nos misères et sur nos angoisses, sur nos luttes et sur nos faiblesses ; que vos lèvres sourient à nos joies et à nos victoires ; que vous entendez la voix de Jésus vous dire de chacun de nous, comme jadis de son disciple bien-aimé : Voilà votre fils ;

Et nous, qui vous invoquons comme notre Mère, nous vous prenons, comme Jean, pour guide, soutien et consolation de notre vie mortelle.

4. — Nous avons la vivifiante certitude que vos yeux, qui ont versé des larmes sur la terre baignée du sang de Jésus, se tournent encore vers ce monde en proie aux guerres, aux persécutions, à l'oppression des justes et des faibles ;

Et nous, dans les ténèbres de cette vallée de larmes, nous attendons de votre céleste lumière et de votre douce pitié le soulagement des peines de nos cœurs, des épreuves de l'Église et de notre patrie.

5. — Nous croyons enfin que dans la gloire où vous réglez, vêtue de soleil et couronnée d'étoiles, vous êtes, après Jésus, la joie et l'allégresse de tous les anges et de tous les saints ;

Et nous, de cette terre où nous passons en pèlerins, réconfortés par la foi en la résurrection future, nous regardons vers vous, notre vie, notre douceur, notre espérance, attirez-nous par la suavité de votre voix, pour nous montrer, un jour, après notre exil, Jésus, le fruit béni de votre sein, ô clément, ô miséricordieuse, ô douce Vierge Marie.

PIUS PP. XII.

UN DON HISTORIQUE

Au cours du Congrès international des Congrégations mariales, en septembre dernier, les 7,000 congréganistes qui y participaient ont offert au Saint-Père un encrier artistique et un porte-plume d'or avec lequel le Souverain Pontife a signé la Bulle du dogme de l'Assomption.

L'encrier est une œuvre d'art du sculpteur Publio Mordiducci ; il est monté sur un socle de marbre noir de Belgique, lustré verticalement, soutenu par quatre têtes de chérubins d'argent doré et surmonté d'un couvercle d'or au centre duquel se trouve en relief le sigle mondial des Congrégations mariales.

Sur le côté, un petit sujet de sculpture représente la Vierge élevée au ciel émergeant de nuages couronnés de huit têtes de chérubins.

Devant est placée la plume d'oie en or.

Ce présent significatif porte gravée en argent la dédicace suivante :
 Pio XII P. M. — Virginis sideribus receptae — Dogma solemniter sancienti —
 Congregatio Mariana « Prima Primaria » — Ceteraeque eidem adgregatae.

Un riche étui de cuir bleu doublé à l'intérieur de satin blanc contient ce filial hommage des Congrégations mariales du monde au Souverain Pontife.

LE DOGME DE L'ASSOMPTION

En définissant le dogme de l'Assomption, Pie XII écrivait ceci : « Tous les enfants de l'Eglise doivent croire fermement et fidèlement cette vérité ». Pour expliquer le contenu de ce dogme marial, nous extrayons quelques pages d'un article que nous avons publié dans la revue *Culture* 12 (1951) 3-15, auxquelles nous ajoutons une exposition sous forme de catéchisme.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Arrêtons-nous à la constitution apostolique *Munificentissimus Deus, le Dieu de toute munificence*¹, qui couvre 26 pages de parchemin et dont la Librairie Vaticane vient de publier le texte latin, allemand, anglais, espagnol, français², hollandais, italien et portugais. Elle se prête volontiers à une division en trois parties : la manifestation de l'appartenance de l'Assomption au dépôt des vérités révélées ; les témoignages, indices, vestiges, de la foi commune en l'Assomption ; l'opportunité de la définition dogmatique. Elle contient les éléments qui permettent de concevoir exactement ce privilège marial.

Dans la personne humaine, c'est le corps qui est proprement favorisé : il triomphe de la mort. Sa nature matérielle le destinait à la dissolution ; en vertu d'une faveur préternaturelle, il jouissait du don de l'immortalité ; la chute des premiers parents le frappait du châtement annoncé : « Tu mourras certainement. . . Tu retourneras à la terre dont tu as été tiré : car tu es poussière et tu retourneras en poussière »³. Préservé de cette peine, le corps de Marie est exempté de la corruption et triomphe de la mort ; il ne reste pas sur la terre au terme de sa vie humaine ; il n'est pas davantage simplement maintenu dans son état naturel. Véritablement et réellement il est élevé par Dieu à l'état de la gloire céleste.

A tous ces éléments, il faut en ajouter un dernier pour formuler une juste idée de l'Assomption de Marie. Ce triomphe du corps sur la loi générale de la dissolution est déjà acquis à tous les justes par la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ ; cependant il ne leur sera accordé qu'à la fin des temps. Dans le cas de Marie, il présente une

1. Acta Apostolicae Sedis 42 (1950) 754.

2. Nous nous servons de cette traduction française.

3. Gen 2, 17 ; 3, 19

exception en ce qui concerne le moment de son application : ce n'est pas à la fin des temps mais à l'achèvement du cours de la vie terrestre de Marie qu'il lui a été accordé. Au terme de sa vie ici-bas, le corps de Marie, sans subir la dissolution du tombeau, a suivi son âme dans la gloire éternelle.

Dans le document pontifical, ce privilège marial est placé en dépendance et dans le prolongement de l'Immaculée Conception. La victoire du serpent avait asservi la première Eve à une double mort : la mort spirituelle du péché, la mort de la vie corporelle. Marie, la nouvelle Eve, chargée de réaliser le plan de revanche, a remporté une double victoire : la victoire sur le péché par sa conception immaculée, la victoire sur la corruption corporelle par sa glorieuse Assomption.

En définitive, comme les autres, ces deux privilèges de Marie découlent de la maternité divine. Cette relation unique et incommunicable réside dans le fait que le corps de Marie a non seulement servi de tabernacle au Verbe incarné, mais a de plus fourni les éléments matériels dont le Verbe de Dieu s'est formé un corps humain. Cette union très intime a valu au corps de Marie une bénédiction dont le terme et l'achèvement se trouvent dans l'assomption corporelle au ciel.

Dans quelles circonstances historiques s'est accomplie cette victoire anticipée sur la dissolution du tombeau, le document pontifical n'en dit rien. Cependant le lecteur attentif ne manquera pas d'y faire deux constatations : le document ne fait pas le moindre emprunt aux légendes que les écrits apocryphes se sont plu à développer autour des derniers moments de Marie ; puis la formule de la définition dogmatique fait délibérément abstraction de la mort pour s'en tenir uniquement à la glorification.

Ce dernier point surprend d'autant plus que les mariologues contemporains s'appliquent moins à révoquer en doute qu'à prouver la mort de Marie. D'autre part le R.P. Martin Jugie, A.A. qui nous a livré dans un ouvrage monumental⁴ les résultats de vingt ans de recherches a cru devoir soutenir que, chez les témoins de la Tradition, la mort de Marie n'apparaît pas en connexion nécessaire avec la vérité révélée de l'Assomption. Malgré les nuances et la circonspection de cette thèse, il a surpris tous les théologiens. La IXe semaine d'études mariales tenue à Salamanque en 1949 a choisi la mort de Marie comme

4. *La mort et l'Assomption de la Sainte Vierge ; Étude historico-doctrinale*. Città del Vaticano, 1944.

thème central de ses sessions. Des 80 congressistes, seulement 7, parmi lesquels figure le R. P. Roschini, S.M., ont jugé que, en ce qui concerne la mort de Marie, il faut laisser la liberté d'opinion. Bien que la définition ne comporte ni que Marie soit morte ni qu'elle soit restée immortelle, pour plusieurs le document insinue la première hypothèse. « On pourra donc continuer à soutenir la très haute convenance de la mort de Marie »⁵. Dans cette hypothèse il s'agira d'une mort nullement nécessaire ni obligatoire mais volontairement et librement acceptée. De plus, cette mort sera suivie d'une résurrection.

Voilà la vérité que le magistère authentique et infaillible de Pie XII vient de déclarer dogme de foi. Pour que le pape puisse intervenir de la sorte en vertu de son infaillibilité personnelle, il faut que la vérité en question appartienne au dépôt de la révélation. En général ce sont des textes d'Écriture Sainte ou des Pères de l'Église remontant jusqu'à l'âge apostolique, ou les deux ensemble qui établissent avec certitude la présence d'une vérité au dépôt de la foi. Dans le cas de l'Assomption, ce caractère révélé s'est manifesté d'une manière spéciale. La constitution apostolique en décrit les principales étapes.

L'initiative fut prise par le peuple chrétien. C'est surtout depuis la définition du dogme de l'Immaculée Conception, qu'il se sentit pris d'un zèle sans cesse renouvelé pour l'Assomption. Vœux, pétitions, croisades de prières, provoquèrent études, recherches, qui imposèrent cette grave question à l'attention de l'Église enseignante. D'ailleurs tout ce mouvement assomptionniste des fidèles s'était développé en parfaite union avec les évêques.

Récemment élevé au souverain pontificat, Pie XII s'est trouvé en face d'une situation qui réclamait son intervention. Il l'accorda généreusement en posant trois actes aptes à produire plus de lumière : demande des secours du Saint-Esprit, publication des pétitions envoyées au Saint-Siège⁶, entreprise d'une étude plus rigoureuse de la

5. JOSEPH-MARIE PARENT, O.P. dans *Revue Dominicaine* 56 II (1950) 263. Nous devons rappeler que la postulation, envoyée à Rome à l'occasion des Journées Mariales de Montréal 12-15 août 1948, omet intentionnellement la mention de la mort. Cf. *Vers le dogme de l'Assomption*, Montréal, 1948, p.59.

6. G. HENTRICH et R. G. DEMOOS, S.J., *Petitiones de Assumptione corporea B.V.M. in caelum definienda ad S. Sedem delatae*. Typis Polyglottis Vaticanis 1942, 2 vol.

question⁷. Il en résulta une perception plus évidente de l'appartenance de l'Assomption au dépôt des vérités révélées.

C'est alors que la gravité de l'affaire inspira à Pie XII une consultation générale, directe et officielle du corps épiscopal. Elle fut faite par la lettre *Deiparae Virginis Mariae* datée du 1er mai 1946. Avec précision elle posait deux questions : Est-il possible de définir l'Assomption comme dogme de foi ? Est-il opportun de le faire ? A ces deux points, les évêques répondirent affirmativement dans la proportion de 98.2%, ceux qui ont répondu représentant 93.3% du nombre total des évêques consultés. C'était presque l'unanimité⁸. Sur ce fait, le pape élève une argumentation serrée dont voici la trame.

Cet accord singulier des évêques et des fidèles exprime la doctrine concordante du magistère ordinaire et la foi concordante du peuple chrétien ; une telle expression procède non pas d'une industrie purement humaine mais bien de l'assistance du Saint-Esprit ; cette assistance fut promise par Jésus à l'Eglise, non pas pour qu'elle propose des doctrines nouvelles, mais pour qu'elle garde saintement et expose fidèlement le dépôt de la foi. La conclusion s'impose : « Cet accord singulier des évêques et des fidèles. . . manifeste d'une façon absolument certaine et exempte de toute erreur. . . que ce privilège (de l'Assomption) est une vérité révélée par Dieu et contenue dans le dépôt divin ». Dès lors « de l'accord universel du magistère ordinaire de l'Eglise résulte un argument certain et solide, prouvant que l'Assomption corporelle de la bienheureuse Vierge Marie au ciel. . . est une vérité révélée par Dieu et doit être ainsi fermement et fidèlement crue par tous les enfants de l'Eglise ».

Il semble difficile de déclarer plus ouvertement que l'argument sur lequel s'appuie la définition de l'Assomption réside dans son

7. Le 8 décembre 1950, pour la récitation radiodiffusée du chapelet, le Pape a invité à l'accompagner les théologiens de la commission d'études pour la préparation de la définition dogmatique de l'Assomption. Commentant le fait, *L'Osservatore Romano* du 9-10 décembre révèle les membres de cette commission : S. E. Mgr Alfredo Ottaviani, président ; Mgr Mario Crovini, secrétaire ; Mgr Pietro Parente ; Dom Emmanuele Caronti, bénédictin ; T.R.P. Réginald Garrigou-Lagrange, dominicain ; T.R.P. Carlo Balic, franciscain ; R.P. Enrico di Santa Teresa, carme déchau ; RR.PP. Agostino Bea, Rodolphe Gualtiero de Moos, Guillaume Hentrich, Francesco Hürth, Enrico Lennerz, Sebastiano Tromp, jésuites ; T.R.P. Martin Jugie, assumptionniste.

8. La consultation de Pie IX au sujet de la définibilité de l'Immaculée Conception obtint de 946 évêques résidentiels 602 réponses dont 56 restent plutôt évasives.

appartenance au dépôt révélé, manifestée par l'accord presque unanime du magistère ordinaire actuel de l'Église.

Toutefois cette unanimité significative ne s'est pas produite tout d'un coup et spontanément : elle apparaît au terme d'une prise de conscience et d'une affirmation toujours en progrès de la foi commune. C'est à relever les vestiges, les indices et les témoignages d'une croyance de jour en jour plus éclairée et plus consciente que sont consacrés les deux tiers du document pontifical. Il ne s'agit pas d'une sèche enfilade de citations, ni d'une preuve organisée pour rattacher ces témoignages à l'âge apostolique. Dans un ordre plutôt artificiel, sont tour à tour examinées la tradition monumentale, la tradition liturgique et la tradition doctrinale ; celle-ci occupe plus de la moitié de cette deuxième partie.

La lecture attentive de ces textes permet d'intéressantes constatations. La première, c'est que la foi en l'Assomption s'affirme depuis la plus haute antiquité. La deuxième, c'est que la prise de conscience ainsi que l'affirmation du caractère révélé de l'Assomption suivent une marche progressive et ascendante. La troisième, c'est que dans la plupart des cas, la maternité divine de Marie est expressément mentionnée comme le fondement de l'Assomption. La quatrième, c'est que ces textes soulèvent la question de la valeur de l'argument biblique dans l'établissement du dogme de l'Assomption. Sur ce point, comme sur les autres d'ailleurs, la constitution apostolique énonce une doctrine fort nuancée.

CATÉCHISME

1. *Quel est le document qui promulgue la définition du dogme de l'Assomption ?*

C'est la constitution apostolique " *Munificentissimus Deus*, le Dieu de toute munificence ".

2. *Quand et où fut publiée cette constitution apostolique ?*

Cette constitution apostolique fut publiée le 1 novembre 1950, à Rome.

3. *Quels sont les mots qui contiennent l'énoncé du dogme de l'Assomption ?*

Les mots qui contiennent l'énoncé du dogme de l'Assomption se lisent à la fin de la constitution apostolique. Les voici. " Nous définissons que l'Immaculée Mère de Dieu, Marie toujours vierge, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre a été élevée en corps et en âme à la gloire céleste ".

4. *En quoi consiste précisément l'Assomption de Marie ?*

L'Assomption de Marie consiste en ce que après avoir achevé sa vie terrestre Marie a été élevée en corps et en âme à la gloire céleste.

5. *Le moment où s'est produite l'Assomption fait-il partie du dogme ?*

Oui. A la fin des temps, tous les justes entreront dans la gloire céleste en corps et en âme. Marie n'a pas dû attendre ce moment ; dès la fin de sa vie terrestre, elle fut élevée au ciel en corps et en âme.

6. *Marie a-t-elle fini sa vie terrestre par la mort ?*

L'enseignement traditionnel répond oui. Exempte du péché originel, ce n'est pas pour la même raison que nous que Marie s'est soumise à la loi générale de la mort. Librement acceptée, cette mort a été suivie de la préservation de la corruption du tombeau et de la résurrection.

7. *Pie XII a-t-il fait de la mort de Marie un élément du dogme ?*

Non. Ni dans la formule de la définition ni dans la partie expositive de la constitution apostolique Pie XII affirme ou nie que la mort de Marie appartienne à la révélation.

8. *La glorification céleste du corps virginal de Marie appartient-elle au dogme ?*

Oui. L'âme des justes s'envole au ciel dès la fin de la vie terrestre tandis que leur corps doit attendre dans la corruption du tombeau pour être ressuscité et entrer dans la gloire céleste. Par l'Assomption, c'est la personne complète de Marie, c'est-à-dire son corps uni à son âme, qui dès la fin de la vie terrestre reçoit la gloire céleste.

9. *Pourquoi a-t-il fallu attendre aussi longtemps pour proclamer le dogme de l'Assomption ?*

C'est par ce que la divine Providence réservait à notre époque la mise en lumière de l'Assomption et la claire perception de son appartenance au dépôt de la foi.

10. *Quels sont les motifs qui ont incité Pie XII à faire cette définition ?*

Pie XII les manifeste dans l'un des derniers paragraphes de la constitution apostolique. Voici ce paragraphe. « L'Église universelle, dans laquelle vit l'Esprit de vérité, qui la dirige infailliblement pour qu'elle arrive à la connaissance des vérités révélées, a manifesté sa foi de multiples manières au cours des siècles ; les Évêques du monde entier demandent d'un accord presque unanime que la vérité de l'Assomption corporelle de la Bienheureuse Vierge Marie dans le ciel soit définie comme un dogme de foi divine et catholique, cette vérité qui s'appuie sur l'Écriture Sainte, qui est enracinée dans le cœur des fidèles, manifestée depuis les temps les plus reculés par le culte de l'Église, dans le plus parfait accord avec les autres vérités révélées, magnifiquement expliquée et exposée par les travaux, la science et la sagesse des théologiens, — pour ces motifs, nous croyons venu le moment fixé par les desseins de la divine Providence de proclamer solennellement cet insigne privilège de la Bienheureuse Vierge Marie ».

11. *Quels appuis la Bible fournit-elle au dogme de l'Assomption ?*

La constitution apostolique mentionne deux appuis fournis par la Bible au dogme de l'Assomption. Le premier consiste en ce que la Bible nous fait voir

l'union très intime de l'auguste Mère de Dieu à son divin Fils. Le deuxième se trouve dans le protévangile : ce texte préfigure un combat qui doit aboutir à une victoire totale sur le péché et la mort ; dans ce combat les Pères depuis le deuxième siècle associent très intimement à Jésus Marie comme la nouvelle Ève.

12. *Peut-on attendre d'heureux résultats de cette proclamation dogmatique ?*

Oui. Voici les mots de Pie XII : « Nous espérons fermement que cette proclamation et cette définition solennelle de l'Assomption ne contribuera pas peu au progrès de la concorde entre les peuples... Il faut espérer également qu'en méditant les exemples glorieux de Marie ils (les chrétiens) se persuaderont de plus en plus de la valeur de la vie humaine quand elle est entièrement consacrée à l'accomplissement de la volonté du Père céleste et au dévouement envers les hommes... Enfin la foi dans l'Assomption rendra plus ferme et plus active la foi en notre résurrection ».

13. *J'ai entendu raconter ainsi la manière dont se fit le mystère de l'Assomption. Lorsque Marie est morte, l'apôtre Thomas se trouvait absent ; à son retour trois jours après, il désira vivement contempler la dépouille mortelle de Marie. Pour satisfaire ce filial désir, les apôtres ouvrirent le tombeau. A leur grande surprise, ils constatèrent que le corps virginal de Marie n'était plus dans le tombeau ; ils en conclurent qu'il avait été ressuscité et élevé au ciel. Est-ce réellement ainsi que s'est produit le mystère de*

l'Assomption corporelle de Marie au ciel ?

La constitution apostolique affirme clairement le fait de l'élévation à la gloire céleste du corps et de l'âme de la vierge Marie. En ce qui concerne la manière dont s'est produite cette élévation, la constitution reste discrète et réservée. Surtout elle ne fait aucun emprunt aux écrits apocryphes qu'elle ne mentionne même pas. Comme la légende que vous rapportez appartient aux récits apocryphes, vous êtes invité à imiter le magistère de l'Église qui en définissant la foi commune n'emprunte aucun détail aux récits apocryphes.

14. *En élargissant le fossé qui les sépare de nous, la définition du dogme de l'Assomption n'arrêtera-t-elle pas le mouvement de nos frères séparés vers la véritable Église ?*

Certains le croient. Des manifestations de commande semblent démontrer qu'ils ont raison. D'accord avec les évêques catholiques, y compris ceux de l'Angleterre et des États-Unis, Pie XII, allant au fond des choses, croit que l'accroissement de la dévotion mariale développera le mouvement de retour vers la véritable Église du Christ. Pie XII veut intensément l'union de tous les chrétiens. Le 2 novembre 1950 il déclara aux cardinaux et aux évêques présents à Rome : « Que s'élèvent les vagues écumantes et continuellement renouvelées de la tempête qui...sévît contre l'Église et l'éprouve, leurs efforts se briseront contre cette inébranlable volonté d'unité dont nous avons parlé et que le divin Rédempteur a recommandé dans sa dernière

prière sacerdotale ». Immédiatement après la définition Pie XII expliqua à la foule immense réunie sur la place Saint-Pierre qu'il confiait à Marie la réalisation de ce vœu. « Nous ne nous lasserons pas de rappeler que rien ne doit prévaloir sur le fait et la conscience que nous sommes tous enfants d'une même mère, Marie, qui vit dans les cieux, lien d'union pour le corps mystique du Christ, et nouvelle Eve, nouvelle mère des vivants, qui veut conduire tous les hommes à la vérité et à la grâce de son divin Fils ».

15. *Quels devoirs impose à tous les chrétiens la définition de ce dogme ?*

Les chrétiens doivent tout d'abord faire un acte de foi en l'Assomption de Marie. Puis ils doivent glorifier « le Dieu de tou-

te munificence » qui a répandu sur Marie les largesses d'une bienveillance très spéciale, ainsi que Jésus vainqueur du péché et de la mort. Ils doivent aussi honorer Marie, méditer sa glorieuse Assomption pour en tirer les leçons de vie qu'elle renferme. Enfin ils doivent s'unir à Pie XII pour obtenir de Notre-Dame de l'Assomption les trois grâces exprimées dans le discours adressé le 2 novembre 1950 aux cardinaux et évêques encore émus de la splendeur des cérémonies inoubliables de la définition : La conservation d'une paix véritable, le retour à la pénitence, la restauration du mariage et de la famille chrétiens.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

NÉCROLOGIE

R.P. Romulus Bellerose, C.S.V. — R.P. Wenceslaus Krzycki, O.F.M. — RR.PP. Octave Paradis, Omer Plourde, O.M.I. — R.P. Beaulieu, S.J. — R.S. Cordélia Neveu, A.P.S. — R.S. Florestine Hamel, A.S.V. — RR.SS. Marie-Corinne Labadie, Aglaée Larochelle, B.P. — RR.SS. Marie-Evangéline Blondin, Marie-Louise Bourdon, Marie-Mermina Jasmin, Marie-Angéline Paradis, Marie-Clarisse Thériault, C.N.D. — RR.SS. Augustine Beudet, Brigitte Bélanger, D.E.J. — RR.SS. Marie-Eugénie Bourque, Marie-Géraldine Charbonneau, Marie-Bertha Labelle, Marie-Louise-Delphine Marchand, Marie-Elaudy René, Marie-Louise Thériault, F.C.S.P. — R.S. Alma LaRue, F.M.M. — R.S. Françoise Leclerc, N.D.S.D. — R.S. M.-Edeltrude McKenzie de Marie-de-la-Visitation, O.S.A. — R.S. Agnès Lepailleur-Dalton, S.G.M. — RR. SS. Corinne Duval, Angéline l'Hériault, S.G.S.H. — R.S. Carmelice Daunais, S.M.M. — RR.SS. Marie-Louise Bertrand, Maria Deschambeault, Zélia Thérien, S.S.A. — R.S. Béatrice Loiselle, S.S.C. — R.S. Marie Chevalier, S.S.C.M. — RR.SS. Mathilde Morin, Eva Sarault, SS.NN.J.M. — RR.SS. Marie Lavoie, Odina Lévesque, S.S.R. —

LE MOUVEMENT ASSOMPTIONISTE AU CANADA

Une esquisse historique sur le culte de Notre-Dame de l'Assomption doit indiquer quelles sont les églises, les chapelles, les écoles, les hôpitaux, les institutions qui se réclament de son patronage. Il faut aussi signaler les congrès, les manifestations mariales, les revues et les publications en l'honneur de l'Assomption.

NOTIONS DU PATRON, TITULAIRE, VOCABLE LITURGIQUE

Il est utile de souligner d'abord quelle est la différence entre le patron et le titulaire. Nous verrons aussi pourquoi le vocable de Notre-Dame-des-Anges s'avère un titre assumptionniste sur le plan historique et liturgique. Nous pouvons aussi ramener au titulaire de l'Assomption : Notre-Dame-de-Liesse, Notre-Dame-des-Sept-Allégreses et souvent Notre-Dame-de-la-Paix et même tout vocable qui ne se réfère pas à un mystère ou à une fête mariale, dans le calendrier universel de l'Église (*Decr. Auth.* 2529). Mais en fait, il faut constater quel titulaire le Prélat consécrateur a donné dans la cérémonie de consécration ou de bénédiction solennelle.

Dans les milieux populaires, on confond souvent le patron du lieu avec le titulaire liturgique de l'église. En pratique aussi, le vocable d'un établissement sera identifié avec son titre ou son patronage.

Mais sur le plan réel des principes liturgiques, il faut distinguer le patron, le vocable et le titre liturgique. Le Patron d'un lieu est le Saint choisi comme protecteur (*Codex I. C. C.* 1278).

Le patron d'un lieu, d'une ville, d'une province, d'un pays ou d'une nation est élu du consentement général des habitants ou par leurs représentants autorisés. Il faut que ce choix soit formellement ratifié par l'Évêque et son clergé. Les motifs et le résultat de l'élection doivent être adressés à la S. Congrégation de Rites pour en obtenir la confirmation officielle. Seuls les saints peuvent être patrons ; la Très Sainte Trinité, le Saint Esprit, Notre-Seigneur et ses mystères peuvent être titulaires, non patrons. On appelle titulaire liturgique d'une église la Personne Divine, le mystère ou le saint sous le vocable duquel l'église est dédiée (C.116). Ainsi le Patron est protecteur d'une localité ou d'une nationalité. Par exemple, S. Joseph est patron du Canada et S. Jean-Baptiste patron des Canadiens-Français. Notre-Dame de l'Assomption est patronne des Acadiens partout où ils sont et patronne des diocèses ou circonscriptions ecclésiastiques de Moncton et de Bathurst. Dans le premier cas c'est personnel, dans le second, local.

La législation liturgique concernant le titulaire s'est précisée au cours des siècles. Mais encore maintenant on confond souvent,

dans le langage courant, le patron, le titulaire et le vocable. Le vocable n'a qu'une portée pratique. On l'appelle ainsi.

Tous les autels fixes doivent avoir leur titulaire ou titre particulier. Il convient que les autels portatifs en aient un aussi. Le titulaire principal du maître-autel doit être le même que le titulaire de l'église. Le titulaire d'un autel, une fois choisi, ne peut pas être changé, s'il s'agit d'un autel fixe. Pour un autel portatif l'Ordinaire peut autoriser le changement de titulaire (C. 1201).

En vertu d'un décret de la S. Congrégation des Rites (*Décret Authentique* 2529), toutes les églises, dédiées à la Très Sainte Vierge, sous un vocable général différent de ses mystères, si cette fête n'est pas au calendrier universel, ont pour titulaire liturgique l'Assomption à moins d'un autre choix expressément mentionné dans l'acte d'érection. Ainsi la fête patronale d'une église dédiée à Notre-Dame de la Paix sera célébrée le 15 août, à moins que le Prélat consécrateur ait donné un autre titulaire explicite au moment de la bénédiction solennelle ou de la consécration de l'église. En droit, le titulaire serait l'Assomption mais en fait, il peut être différent. Ainsi la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours à Martieul a pour titulaire liturgique l'Assomption, bien que son vocable la rattacherait à Notre-Dame auxiliaresse : car on a trouvé dans les fondations une plaque qui indique clairement le vocable Notre-Dame de Bon Secours et le titulaire, Notre-Dame de l'Assomption.

ÉGLISES, CHAPELLES

Voici les églises du Canada dont le titulaire liturgique est l'Assomption de la Très Sainte Vierge :

Nous avons d'abord les églises cathédrales de : Halifax, fondée 1852 ; Trois-Rivières, fondée 1858 ; North-Bay, pro-cathédrale du diocèse du Sault-Sainte-Marie fondée en 1904 (date de l'érection du diocèse) ; Hearst, fondée en 1912 ; Calgary ; Moncton, N.B., fondée en 1936.

Les églises paroissiales et chapelles dédiées à Notre-Dame de l'Assomption se rencontrent dans les Provinces suivantes :

I. Province de Québec :

A) *Archidiocèse de Québec* : Berthier-en-bas, fondée 1728 ; Rivière Ouelle, fondée 1685 ; Saint-Georges de Beauce, fondée 1950.

B) *Chicoutimi* : Éboulement, fondée 1723 ; Hébertville, fondée 1852.

C) *Montréal* : Paroisse de l'Assomption, Comté de l'Assomption fondée 1724 ; Paroisse de l'Assomption de Repentigny-les-Bains, desserte de la paroisse de Repentigny, autrefois dédiée à l'Assomption. (maintenant, Purification, 2 février) ; Chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, dont le titulaire est l'Assomption, fondée 1652 ; ont un titulaire assumptionniste N.D. de la Garde, N.D. de Laval, N.D. de la Paix, de Verdun.

D) *S. Hyacinthe* : Notre-Dame de l'Assomption de Granby, fondée 1948 ; N.D. du Saint-Sacrement.

E) *Sherbrooke* : Waterville l'Assomption, fondée 1907 ; Sainte-Marie d'Ély l'Assomption, fondée 1889 ; N.D. de Jouvence ; Chapelle Franciscaine dédiée à Notre-Dame de l'Assomption et à S. Antoine de Padoue, fondée 1922 ; paroisse N.D. de l'Assomption, dans la ville de Sherbrooke, 1950 ; N.D. de Liesse de Deanville.

F) *Rimouski* : Baie des Sables, Notre-Dame de l'Assomption, fondée 1869.

G) *Gaspé* : Grande Rivière, Notre-Dame de l'Assomption, fondée 1860.

H) *Golfe St.-Laurent* : Notre-Dame de l'Assomption, chapelle des Bethsiamites (Papinachois, Montagnais), fondée 1681 ; détruite en 1720 et reconstruite en 1940.

I) *Diocèse de Mont-Laurier* : Maniwaki Notre-Dame de l'Assomption, fondée 1851 ; Lac Gémont, chapelle de N.D. de l'Assomption.

II. Province d'Ontario :

A) *Ottawa* : Eastview, fondée 1931.

B) *Pembrooke* : Black Donald ; Quyon, fondée 1848.

C) *Toronto* : Notre-Dame de l'Assomption (ville), fondée 1950 ; Mission de Barrie, Belle Ewart ; Sainte-Catherine ; Brentwood (mission de Stayner).

D) *London* : Windsor, Sandwich, Paroisse Notre-Dame de l'Assomption.

E) *Kingston* : Erinsville Notre-Dame de l'Assomption.

F) *Peterborough* : Huntsville, Notre-Dame de l'Assomption ; Otanabec, Notre-Dame de l'Assomption.

III. Provinces Maritimes :

A) *Moncton* : Cathédrale de Moncton.

B) *Edmunston* : Grand Sault, L'Assomption, fondée 1868 ; Blue Bell, L'Assomption.

C) *S. Jean* : S. Jean, Ouest, L'Assomption.

D) *Antigonish* : Arrichat, Notre-Dame de l'Assomption ; Frenchvale, Notre-Dame de l'Assomption.

E) *Archidiocèse de Saint-Jean* : Église Sainte-Marie.

F) *Diocèse de S. Georges* : Stephenville, Notre-Dame de l'Assomption.

IV. Provinces de l'Ouest :

A) *S. Boniface* : Mariapolis ; Transcona ; S. Vital.

B) *Régina* : Holdfast ; Keposvar.

C) *Prince-Albert* : Bonne Madonne ; Saint-Walburg.

D) *Muenster* (Abbaye nullius) Marysburg.

E) *Edmonton* : Bonnie Boon ; Bodo.

F) *Saint-Paul* : Westlock.

G) *Calgary* : Beiscker ; Bonneso.

H) *Victoria* : Saamchton.

I) *Territoire Mackenzie* : Yellowknife (Desserte).

J) *Greco-Unitis* 25 églises dédiées à l'Assomption, dont 17 dans l'exarchat apostolique du Canada central, 1 dans l'exarchat apostolique de l'est, 7 dans l'exarchat apostolique de l'ouest du Canada.

TITULAIRES IMPLICITEMENT ASSOMPTIONNISTES

Nous trouvons, au Canada, plusieurs titulaires liturgiques

implicitement assomptionnistes, comme Notre-Dame-des-Anges, Notre-Dame-de-Liesse, Notre-Dame-des-Sept-Allégresses.

Selon Salvator Vitali, quatre ermites furent envoyés en Italie, par Saint Cyrille de Jérusalem, avec une relique du tombeau de la Vierge Marie, Mère de Dieu, lequel est situé dans la vallée de Josaphat. Du Pape Libère ils obtinrent la permission de construire une église dans la vallée de Spolète, pour y déposer cette relique. En 352, ils élevèrent une petite église, ornée d'une image de l'Assomption. Plus tard en 570, ce sanctuaire marial prit le nom de Notre-Dame-des-Anges. D'où l'on voit que sur le plan historique, ce dernier vocable de la Vierge rejoint celui de l'Assomption : car la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, à Assise, a pour titulaire liturgique l'Assomption corporelle de Marie au ciel. Ainsi le berceau de l'Ordre franciscain se trouve dans un sanctuaire marial assomptionniste.

Notre-Dame-des-Anges

La ville de Québec nous offre la plus ancienne église du pays, celle des missionnaires Récollets (Franciscains) qui en 1620 construisirent leur église conventuelle dédiée à Notre-Dame-des-Anges sur le bord de la rivière Saint-Charles. Cette église est devenue celle de l'hôpital général et de la paroisse Notre-Dame-des-Anges.

L'archidiocèse de Québec possède encore la paroisse Notre-Dame-des-Anges à Montauban et la paroisse de Notre-Dame-des-Anges co-titulaire avec S. Charles, à Limoilou, en vertu d'un indult, qu'ont obtenu de Rome

les Frères Mineurs Capucins, en 1922.

L'archidiocèse de Montréal a la paroisse de Notre-Dame-des-Anges à Cartierville, fondée en 1910 ; la chapelle du foyer de l'Ave Maria, dédiée à Notre-Dame des Angés ; la chapelle de Notre-Dame - des - Angés, rue Chenneville, fondée en 1860, maintenant désaffectée.

Nous trouvons dans l'archidiocèse d'Ottawa la paroisse de Notre-Dame-des-Anges à Masson et au lac Windigo.

Le diocèse de Saint-Hyacinthe possède une paroisse de Notre-Dame-des-Anges à Stanbridge.

L'archidiocèse de Toronto compte une paroisse dédiée à Notre-Dame des Angés dans la capitale provinciale d'Ontario.

Nous trouvons aussi à Rimouski la paroisse des Trois-Pistoles qui porta le vocable de Notre-Dame-des-Anges jusqu'en 1814. On l'appela ensuite Notre-Dame-des-Neiges, parce qu'on n'avait pas l'office de Notre-Dame-des-Anges. En 1852, l'Ordinaire consacra ce dernier titulaire.

Le diocèse de Pembroke a la paroisse de Notre-Dame-des-Anges, à Brudenell.

La paroisse de Vendée dans le diocèse de Mont-Laurier est dédiée à Notre-Dame-des-Anges.

Le diocèse d'Edmunston, N.B., voit une nouvelle église de Notre-Dame-des-Anges, construite à Andover, par les Franciscains.

La paroisse de Moose-Creek, diocèse d'Alexandria reconnaît Notre-Dame-des-Anges pour son titulaire liturgique.

Le diocèse d'Antigonish possède de l'église de Notre-Dame-des-Anges à Glendale.

Dans l'ouest, dans l'archidiocèse d'Edmonton, la chapelle du Fort Saskatchewan, construite par les Franciscains, est placée sous les auspices de Notre-Dame-des-Anges.

Dans les territoires de Nord-Ouest au Vicariat-Apostolique de Mackenzie, où travaillent les missionnaires Oblats de Marie Immaculée, nous rencontrons l'église de Notre-Dame-des-Anges à Stanton.

Titres variés.

Plusieurs autres églises se présentent avec des titres implicitement assumptionnistes.

Dans le diocèse de Timmins, nous trouvons Notre-Dame-de-la-Protection à Noranda et Notre-Dame-du-lac à Larder Lake, dont la fête patronale est fixée au 15 août, Assomption.

Notre-Dame des Prodiges, diocèse d'Edmunston, N.B., fête patronale 15 août. Dans les Provinces Maritimes, nous rencontrons six églises dont le vocable est *Stella Maris, Étoile de la mer*. Vu la grande dévotion des Acadiens à Notre-Dame de l'Assomption, manifestée par le choix de leur hymne national *Ave Maris Stella* il va de soi que ce vocable rejoint souvent un titre assumptionniste. Ainsi la chancellerie de S. Jean, N.B., a répondu à l'auteur de ce rapport marial : Nos deux églises qui ont pour vocable *Stella Maris* célèbrent leur fête patronale le 15 août : Saint-Jean Est (East St. John) et Black Harbour.

Dans l'île du Prince-Édouard, diocèse de Charlottetown, à Rustico-Nord, se trouve une autre église dont le vocable est *Stella Maris* qui indiquerait un titre implicitement assumptionniste.

Nous rencontrons aussi dans l'archidiocèse de Halifax à Terence Bay, une église *Stella Maris* qui présente un titre assumptionniste.

La paroisse Notre-Dame-du-Chemin à Québec célèbre sa fête patronale le 15 août.

Voici quelques églises dont le titre est implicitement assumptionniste : Notre-Dame de Liesse, Notre-Dame des Sept Allégresses.

Les Franciscains desservent dans la ville de Trois-Rivières la paroisse de Notre-Dame des Sept Allégresses, et dans l'Alberta, une chapelle de Notre-Dame des Sept Allégresses à Beverly.

Notre-Dame-de-Liesse.

Dans la côte de Notre-Dame de Liesse, archidiocèse de Montréal, les Sœurs de la Charité (Grises) ont une chapelle, une école et une crèche dédiée à Notre-Dame de Liesse. Leur chapelle est devenue le centre paroissial de la paroisse Notre-Dame de Liesse, comté Jacques Cartier.

Le diocèse de Sherbrooke a une paroisse de Notre-Dame de Liesse à Deauville et une desserte d'été au « Petit Lac » sous le vocable de Notre-Dame de Liesse et une autre (1945) dans le comté de Shefford, sous le vocable de Notre-Dame de Jouvence.

Dans la chapelle du Gesù (le S. Cœur) à Montréal, chez les RR. PP. Jésuites on vénère la

statue miraculeuse de Notre-Dame de Liesse.

La maison de retraite fermée des RR. PP. Jésuites à Québec, Manrèze a comme patronne Notre-Dame du Chemin, titre implicitement assumptionniste.

MONASTÈRES, ÉCOLES, COLLÈGES, COUVENTS

Autres églises conventuelles, monastères, collèges, écoles, institutions jouissant d'un titre assumptionniste :

D'après une lettre de la Trappe d'Oka en date du 30 juillet 1950, la patronne principale de l'Ordre de Cîteaux, ainsi que chacune des maisons de l'ordre en particulier est la Bienheureuse Vierge Marie, dans le mystère de sa glorieuse assumption. Nous avons ainsi au Canada quatre églises et monastères cisterciens placés sous les auspices de Notre-Dame de l'Assomption :

Notre-Dame-du-Lac, trappe d'Oka, archidiocèse de Montréal ;

Notre-Dame-de-Mistassini, diocèse de Chicoutimi ;

Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Norbert, archidiocèse de S. Boniface, Manitoba ;

Notre-Dame-du-Calvaire, Rogersville, archidiocèse de Moncton, N.-B.

Les Franciscains, à Lennoxville, près de Sherbrooke, ont construit leur chapelle et leur monastère, sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption et de Saint Antoine de Padoue.

Les Bénédictines de Saint-Eustache ont leur église conventuelle Sainte-Marie-des-deux-Montagnes, dédiée à l'Assomption.

Voici le collège classique de l'Assomption, archidiocèse de

Montréal. Ce collège a été fondé en 1832.

Dans l'archidiocèse de Moncton, nous trouvons aussi le collège classique de l'Assomption.

Les Basiliens ou Congrégation des Prêtres de S. Basile de Toronto, possèdent le collège et une école supérieure de l'Assomption à Windsor, diocèse de London, Ontario.

Le diocèse de Bathurst, N.B., a l'académie de l'Assomption, dirigée par les Filles-de-Marie-de-l'Assomption.

Moncton possède le couvent de l'Assomption et l'hôpital de l'Assomption achevé en 1938 par les Sœurs de la Providence.

Les Petites Franciscaines de Marie ont à Clark City, diocèse du Golfe-Saint-Laurent, une chapelle, un couvent et un hôpital, sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption.

Les mêmes religieuses ont à l'hospice Sainte-Brigitte à Montréal une chapelle dédiée à Notre-Dame de l'Assomption.

L'église et l'abbaye de Notre-Dame-du-Bon-Conseil des Cisterciennes ou Trappistines, fondée en 1902, à Saint-Romuald, comté Lévis, ont pour titulaire l'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Les Cisterciennes ou Trappistines ont aussi depuis 1904, l'église et l'abbaye de Notre-Dame de l'Assomption à Rogersville, archidiocèse de Moncton, N.B.

Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge ont 1) une Province de l'Assomption, 2) un collège classique de l'Assomption, 3) un pensionnat de Notre-

Dame de l'Assomption, à Nicolet, 5) une école de Notre-Dame de l'Assomption à Kirkland Lake, Ontario et 6) une autre avec le même vocable de l'Assomption à Millburg, Massachussets.

Les Sœurs de la Charité de Québec ont une maison de Notre-Dame-de-l'Assomption, à Saint-Romuald, P.Q.

Les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie reconnaissent Notre-Dame de l'Assomption comme Patronne spéciale de leur institut et célèbrent sa fête, le 15 août, dans toutes leurs maisons et spécialement au Canada, à Notre-Dame-des-Roses de Rigaud.

L'ancien couvent de Notre-Dame-des-Anges construit par les Récollets (Franciscains) à Québec, en 1620, est devenu l'hôpital Général de Notre-Dame-des-Anges, 1693 tenu par les Sœurs Augustines de la miséricorde de Jésus.

Les Pères Oblats de Marie Immaculée ont la maison de Notre-Dame-des-Anges à Lachine.

Les Sœurs de S. Joseph ont le couvent de N.D.-des-Anges, à Schreiber.

La crèche de Notre-Dame de Liesse construite par les Sœurs de la Charité (Grises) à la côte de Liesse.

Dans le comté de l'Assomption se trouvent aussi le lac et la rivière de l'Assomption.

Les Sœurs du S. Cœur de Marie ont un couvent dédié à Notre-Dame des Angés à Montauban.

Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame ont l'école de Notre-Dame des Angés, fondée en 1886.

Les Sœurs Missionnaires de Notre-Dame des Angés ont à Lennoxville, à Victoriaville et à Montréal, rue Craig, une chapelle et une maison dédiées à la Très Sainte Vierge sous ce vocable.

Les Sœurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée Conception ont à Montréal, Boulevard Rosemont, une chapelle, un couvent, maison de noviciat ainsi qu'un pensionnat et une école sous les auspices de Notre-Dame des Angés.

Les Religieuses de Saint François d'Assise ont placé sous le patronage de Notre-Dame des Angés leur maison provinciale avec la chapelle et le noviciat, à Charlesbourg, Gros Pin, Québec.

INSTITUTS RELIGIEUX

Le Canada possède cinq instituts religieux qui se réclament du patronage de l'Assomption :

Les Augustins de l'Assomption ou Assomptionnistes, fondés à Nîmes, France, en 1850, par le célèbre P. Emmanuel d'Alzon, prêtre du Tiers-Ordre franciscain. Ils ont le collège de l'Assomption à Worcester, Mass., pour les Franco-Américains.

Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, fondées en 1853, à Saint-Grégoire, diocèse de Nicolet.

Les Petites Sœurs de l'Assomption, fondées à Paris en 1865 ont 3 maisons à Montréal et 1 à Sherbrooke.

Les Filles de Marie de l'Assomption, fondées à Campbellton, Nouveau-Brunswick, le 8 septembre 1922, par l'abbé J.-A. Melanson (décédé archevêque de Moncton, N.B.) fervent tertiaire de Saint François.

Les Sœurs Missionnaires de Notre-Dame des Angés fondées à Sherbrooke, par S.E. Mgr Paul Larocque.

La Bienheureuse Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame, dit que la Visitation est la fête patronale de l'Institut mais que l'Assomption est la fête de la congrégation externe, DOM JAMET, O.S.B. *Marguerite Bourgeoys* II, p. 429.

Ainsi le mouvement assomptionniste canadien enregistre une soixantaine d'églises et chapelles dédiées à Notre-Dame de l'Assomption, une trentaine d'autres reconnaissent un titre implicitement assomptionniste et une quarantaine d'institutions, collèges, écoles, hôpitaux sont placés sous les auspices de Notre-Dame de l'Assomption ou de Notre-Dame des Anges ou de Liesse. L'auteur du présent rapport marial a écrit plusieurs lettres pour avoir des précisions. Il regrette de n'avoir pas trouvé de titre assomptionniste pour les églises paroissiales dans les diocèses suivants : Joliette, Nicolet, Valleyfield, Labrador, dans le Québec ; Bathurst (Notre-Dame-du-Portage — New Castle, S. Marie) Charlottetown (North-Rustico, Stella Maris, S. Jean d'Iberville, etc.) dans les Maritimes ; S. Jean et Havre de Grâce, dans Terre-Neuve ; Winnipeg, Vancouver, Gravelbourg, Saskatoon, Nelson, Kamloops, Prince-Rupert, Whitehorse, Keewatin, Baie d'Hudson dans l'Ouest.

CONGRÈS

Chaque congrès marial au Canada a mis l'accent sur une prérogative de Marie, la Privilégiée.

Le congrès marial de Québec en 1929 saluait surtout Marie-Médiatrice, Mère des Hommes. Le congrès marial de 1931, à S. Anne de la Pocatière, soulignait

sa Maternité Divine. Le congrès marial de S. Jean, N.B. en 1931 tenu à Moncton, Shédiac et Memramcook, l'ancienne Acadie, fit entendre une note assomptionniste. En 1947 le congrès marial de l'archidiocèse de Moncton fut un triomphe pour Notre-Dame de l'Assomption. La même année, la capitale fédérale Ottawa célébra surtout en Marie, la Reine du monde et de la paix. Précédé de séances d'études, ce congrès se déroula en magnifiques manifestations mariales et comporta cinq tableaux dont l'un représentait l'Assomption glorieuse corporelle de Marie au ciel. Le congrès marial de Montréal en 1948, préparé par le comité marial national franciscain produisit le magnifique volume *Vers le dogme de l'Assomption*.

MANIFESTATIONS

En mai et en juin 1947, plusieurs villes des provinces du Québec et d'Ontario virent le passage de l'Arche d'alliance canadienne, la statue de Notre-Dame-du-Cap, en route vers le Congrès Marial d'Ottawa. Depuis « la joyeuse annonce » au Sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine et « la Visitation » à la ville de Trois-Rivières, cette immense manifestation populaire de joie, de confiance et d'amour marial, va en s'intensifiant. Nos populations catholiques dans nos belles paroisses, dans nos villes, surtout à Joliette, à Montréal, à l'oratoire de Mont-Royal, à Valleyfield, jusque dans la Capitale fédérale, Ottawa, dans la Chapelle de la Paix, Marie a répondu à la confiance de ses enfants par un flot de grâces et de bénédictions.

La manifestation a passé. Le message demeure. Nos familles se sont données à Marie et se sont consacrées à Son Cœur Immaculé. En saluant Notre-Dame-du-Cap, comme la Reine du Canada, les foules évoquaient son triomphe complet, dans sa vivante Assomption. Le programme se continue. Notre-Dame-du-Cap ou mieux du Canada poursuit sa visite dans l'Ouest canadien.

Dès après le couronnement de Notre-Dame-du-Cap par le pape Pie X en 1904, la fête du pèlerinage et de la Madone a été fixée au jour de l'Assomption.

Les séances d'études des Journées Mariales de Montréal à l'Université de Montréal se couronnèrent par une grande manifestation populaire à l'église Notre-Dame de Montréal.

Des manifestations mariales ont lieu à l'église Notre-Dame-du-Cap, sanctuaire national et pèlerinage célèbre sous la direction des Pères Oblats de Marie Immaculée.

L'ACADIE

Dans les provinces maritimes, autrefois l'Acadie, pays d'Évangéline, la dévotion à l'Assomption prend un grand essor. Nous lisons, en effet, *Le drame acadien* par Antoine Bernard (p.157) que le V. Mgr de Laval érigea Port-Royal en paroisse, le 30 octobre 1678 sous le vocable de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie. « On voit que la dévotion du peuple acadien envers Notre-Dame de l'Assomption tient à l'histoire de sa première paroisse ».

1) Notre-Dame de l'Assomption fut proclamée patronne des Acadiens le 15 août 1881.

2) S.S. Pie XI, le 19 janvier 1938, à la demande de S. Ex. l'archevêque de Moncton et de l'évêque de Bathurst a déclaré Notre-Dame de l'Assomption patronne des Acadiens, à titre personnel, partout où ils sont. De plus, au point de vue territorial, Notre-Dame de l'Assomption est reconnue la patronne des diocèses de Moncton et de Bathurst.

3) En 1884, les Acadiens choisirent l'Ave Maris Stella, comme hymne national et le drapeau avec l'étoile mariale.

4) en 1902, la société mutuelle de l'Assomption est organisée.

5) Le 21 novembre 1940, la cathédrale de l'archidiocèse de Moncton reçoit comme titulaire liturgique celui de Notre-Dame de l'Assomption.

LITTÉRATURE

Notre littérature mariale vient à peine de naître mais déjà plusieurs publications signalent le privilège de l'Assomption.

1. La Rév. Sr. Paul-Émile des Sœurs Grises de la Croix a édité aux Éditions Spes de Paris un ouvrage, couronné par l'Académie française, en 1936, *Le renouveau marial dans la littérature*.

2. *Marie dans l'éducation nationale en Acadie*, par une Sœur des Filles de Marie de l'Assomption.

3. Melle Rita Lasnier, dans *Les mères canadiennes* a un beau poème sur l'Assomption, d'inspiration biblique : *Surge amica mea, formosa mea*.

4. Le serviteur de Dieu P. Frédéric Janssoone, O.F.M. a publié la *Vie de la Sainte Vierge*. Dans les cinq derniers chapitres, il y parle de la mort, de la sépulture, de la résurrection, de l'assomption et du couronnement de la Très Sainte Vierge et de la Basilique de l'Assomption.

5. Dans la Revue Franciscaine on trouve aussi différents articles sur l'Assomption.

6. La Revue « Marie » éditée depuis 1947 au centre marial canadien à Nicolet, contient des études nombreuses sur l'Assomption et les autres primautés mariales.

Mais le volume-souvenir du congrès marial de Montréal en 1948 intitulé *Vers le Dogme de l'Assomption* présente une synthèse doctrinale mariale de première valeur : les grandes revues en ont parlé en termes élogieux. On trouvera aussi de belles études mariales dans les revues suivantes :

Marie, publiée par le centre marial canadien à Nicolet ;

Les Annales de Notre-Dame-du-Cap, Trois-Rivières ;

La Revue Franciscaine, Frères Mineurs, Maison Saint-Louis, Montréal ;

Marie, Reine des Cœurs ;

L'Écho de Saint François, Frères Mineurs Capucins, La Réparation ;

La revue Dominicaine, Le Rosaire ;

Digeste marial, revue mensuelle, publiée par le service marial de l'œuvre de Notre-Dame-de-la-Victoire, Montréal ;

Revue eucharistique, Mariale, Antonienne, publiée par les Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie, Québec.

Le Sourire, publication mariale, Montréal.

Montréal

Dans *les louanges à Marie*, le R. P. Ferdinand Coiteux, O.F.M., donne une adaptation du sermon de S. Antoine, Docteur évangélique, sur l'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Le R. P. Dubé, S.J. (œuvre des tracts 229-247) nous parle de *la Vierge en Nouvelle-France*.

On aimera aussi à relire les actes des congrès marials : Québec, 1929 ; S. Anne de la Pocatière, 1921 ; S. Jean, N.B., 1931 ; Moncton, 1947 ; Ottawa, 1947 ; et Montréal, 1948. Les rapports de ce dernier furent publiés par les soins du R.P. Adrien-M. Malo, président du comité marial franciscain du Canada.

Cette esquisse du mouvement assomptionniste se complétera, si les intéressés veulent bien communiquer à l'auteur, leurs suggestions et leurs précisions.

Souhaitons que ce mouvement s'intensifiera dans les dix provinces de notre grand pays. Que nos églises, nos institutions, nos congrès, nos publications et nos manifestations mariales fassent du Canada une terre de Marie, et, par elle, le domaine incontesté du Christ-Jésus, Roi d'amour et de paix universelle.

JEAN-JOSEPH DEGUIRE, O.F.M.

DEMANDE DE L'ÉGLISE

Ce que l'Église vous demande avec insistance, c'est que votre labeur du dehors et votre vie intérieure se répondent et se fassent l'un à l'autre un continuel équilibre.

PIE XII, discours au congrès des religieux, 8 déc. 1950.

LA MESSE DE L'ASSOMPTION¹

Introitus. Ap. 12, I. Signum magnum apparuit in cælo : mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim.

Ps. 97, I. Cantate Domino cantium novum : quia mirabilia fecit.
v. Gloria Patri.

Oratio

Omnipotens sempiterne Deus, qui Immaculatam Virginem Mariam, Filii tui Genitricem corpore et anima ad cælestem gloriam assumpsisti : concede quæsumus ; ut ad superna semper intenti, ipsius gloriæ mereamur esse consortes. Per eundem Dominum.

Lectio Libri Judith

Judith 13, 22-25 ; 15, 10

Benedixit te Dominus in virtute sua, quia per te ad nihilum rededit inimicos nostros. Benedicta es tu, filia, a Domino Deo excelso, præ omnibus mulieribus super terram. Benedictus Dominus, qui creavit cælum et terram, qui te direxit in vulnera capitis principis inimicorum nostrorum ; quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerunt virtutis Domini in æternum, pro quibus non pepercisti animæ tuæ propter angustias et tribulatio-

Introit. Ap. 12, I. Un grand signe parut dans le ciel : une femme revêtue du soleil, la lune sous les pieds, et, sur la tête, une couronne de douze étoiles.

Ps. 97, I. Chantez au Seigneur un cantique nouveau, car il a fait des prodiges. V. Gloire au Père.

Oraison

Dieu Tout-puissant et éternel qui avez élevé le corps et l'âme de l'Immaculée Vierge Marie, Mère de votre Fils, à la gloire céleste, accordez-nous, nous vous en prions, que toujours tournés vers les réalités d'en-haut, nous méritions de partager sa gloire. Par le même N.S.

Leçon du Livre de Judith 13, 22-25 ; 15, 10.

Le Seigneur t'a bénie dans sa force, car par toi il a réduit à néant tous nos ennemis. Ma fille, tu es bénie par le Seigneur, le Dieu très haut, plus que toutes les femmes qui sont sur la terre. Béni soit le Seigneur, créateur du ciel et de la terre, qui a conduit ta main pour trancher la tête au plus grand de nos ennemis. Il a rendu aujourd'hui ton nom si glorieux, que ta louange ne disparaîtra pas de la bouche des hommes, qui se souviendront éternellement de la puissance du Seigneur ; car

1. *A.A.S.* 42 (1950) 793 publie le texte latin dont nous donnons la traduction.

nem generis tui, sed subvenisti ruinæ ante conspectum Dei nostri. Tu gloria Jerusalem, Tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri.

Graduale. Ps. 44,11-12 et 14, Audi filia et vide, et inclina aurem tuam et concupiscet rex pulchritudinem tuam. V. Tota decora ingreditur filia regis, texturæ aureæ sunt amictus ejus.

Alleluja, alleluja. V. Assumpta est Maria in cælum : gaudet exercitus Angelorum. Alleluja.

Sequentia sancti Evangelii secundum Lucam, Luc. 1, 41-50

In illo tempore : repleta est Spiritu Sancto Elisabeth et exclamavit voce magna, et dixit : Benedicta tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui. Et unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me ? Ecce enim ut facta est vox salutationis tuæ in auribus meis, exultavit in gaudio infans in utero meo. Et beata, quæ credidisti, quoniam perficientur ea, quæ dicta sunt tibi a Domino. Et ait Maria : Magnificat anima mea Dominum ; et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo ; quia respexit humilitatem ancillæ, suæ, ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. Quia fecit mihi ma-

en leur faveur tu n'a pas épargné ta vie en voyant les souffrances et la détresse de ta race, mais tu nous a sauvés de la ruine en marchant dans la droiture en présence de notre Dieu... Tu es la gloire de Jérusalem ; tu es la joie d'Israël ; tu es l'honneur de notre peuple.

Graduel. Ps. 44, 11-12 et 14. Écoute ma fille, vois et prête l'oreille : le roi sera épris de ta beauté. V. La fille du roi entre toute resplendissante ; son vêtement est fait de tissus d'or.

Alleluia, Alleluia. Marie est élevée au ciel ; l'armée des anges est en liesse. Alleluia.

Évangile selon Saint Luc. 1, 41-50.

En ce temps-là Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit et elle s'écria à haute voix : « Bénie êtes-vous entre les femmes, et béni le fruit de vos entrailles. Et d'où me vient que me visite la Mère de mon Seigneur ? Car dès l'instant où le son de votre salutation a frappé mes oreilles, mon enfant a tressailli de joie dans mon sein. Oui, heureuse êtes-vous d'avoir cru à l'accomplissement de ce qui vous était dit de la part du Seigneur ». Et Marie dit : « Mon âme glorifie le Seigneur. Et mon esprit tressaille de joie en Dieu mon Sauveur, parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante. Car voici que désormais toutes les

gna qui potens est, et sanctum nomen ejus, et misericordia ejus a progenie in progenies timentibus eum. *Credo.*

Offertorium. Gen. 3, 15. Inimicitias ponam inter te et Mulierem, et semen tuum et Semen illius.

Secreta. Ascendat ad Te, Domine, nostræ devotionis oblatio, et Beatissima Virgine Maria in cælum assumpta intercedente, corda nostra, caritatis igne succensa, ad Te jugiter adspirent. Per Dominum.

Communio. Luc. 1, 48-49. Beati tam me dicent omnes generationes, quia fecit mihi magna qui potens est.

Postcommunio. Sumptis, Domine, salutaribus sacramentis, da quæsumus, ut meritis et intercessione Beatæ Virginis Mariæ in cælum assumptæ ad resurrectionis gloriam perducamur. Per Dominum.

Rome

générations m'appelleront bienheureuse, parce que le Tout-Puissant a fait pour moi de grandes choses, et son nom est saint, et sa miséricorde s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent. » *Credo.*

Offertoire. Gen. 3, 15. Je mettrai une inimitié entre toi et la Femme, entre sa postérité et sa postérité.

Secrète. Que l'offrande de notre dévotion monte vers vous, Seigneur et que, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie élevée au ciel, nos cœurs, embrasés du feu de la charité, aspirent toujours vers vous. Par N.S.

Communio. Toutes les générations m'appelleront bienheureuse parce que le Seigneur a fait pour moi de grandes choses.

Post-communion. Après la réception du sacrement de salut, donnez-nous Seigneur, par les mérites et l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie élevée au ciel, de parvenir à la gloire de la résurrection. Par N.S.

C. CARD. MICARA

préfet de la S.C. des Rites.

INSTITUT SÉCULIER

Les conseils évangéliques qui sont le propre de l'état religieux et s'y pratiquent avec la perfection la plus complète, l'Institut séculier les adopte, lui aussi, pour règle de vie à laquelle il s'oblige, bien que, par sa manière de les observer, il ne se rattache pas à l'état religieux, mais ait son existence propre dans une forme extérieure de vie.

PIE XII, discours au congrès des religieux, 8 déc. 1950.

L'OBJET DE L'ESPÉRANCE

Tous les hommes éprouvent en eux-mêmes une tendance irrésistible au bonheur. C'est un besoin inné, impérieux, parfois tyrannique qui les pousse en avant, à la conquête d'un bien capable d'assouvir ce désir véhément. Les uns, inquiets, torturés, demandent au plaisir, à la richesse, aux honneurs, à la gloire, de combler le vide qui les étreint. Vainement, ils s'abreuvent à ces coupes décevantes, car bientôt, le dégoût, l'amertume envahit tout leur être.

D'autres, épris d'aspirations plus nobles, mendent à la science, au travail, à l'amitié la fin de leur tourment. Il est vrai que dans cette sphère supérieure, ils trouvent un certain apaisement, des jouissances plus pures, mais combien ces réalités sont fragiles. Il suffit d'un rien pour les dépouiller de leurs charmes, un accident de santé qui paralyse l'effort intellectuel, les amis qui trahissent ou la mort qui nous les ravit. De nouveau, le vide se creuse et le cœur agonise. Pauvres humains obstinés dans nos espoirs terrestres, qui donc nous rassasiera ? . . . Dieu seul ! Dieu qui a façonné nos cœurs plus grands que le monde pour être lui, à jamais, leur suprême béatitude. *Tu es Domine spes mea ! Ps. 90-9.*

Entre les biens créés, objet des espérances issues de la nature, et le Bien Souverain désiré, recherché par l'espérance chrétienne, la distance est infinie. Mais si déjà, aux seuls rayons de ces espoirs humains, germent et s'épanouissent les fruits de notre activité, quelle moisson surabondante, les chaudes clartés de l'espérance chrétienne ne feront-elles pas mûrir sur le sol fécond de nos âmes baptisées, enrichies de cette vertu au nom de lumière et de force, et dont le seul mot suffit à rendre la sénérilité à plus d'un front soucieux et à sécher les pleurs de tant d'yeux baignés de larmes.

Notre espérance est un don magnifique de notre Père des cieux, et non le produit de l'instinct ou le fruit de nos efforts. Dieu lui-même a déposé ce germe en nous avec la foi et la charité, que l'espérance unit entre elles, et dont elle ne peut être séparée, du moins ici-bas, car maintenant, dit l'Apôtre, « ces trois choses demeurent » *1 Cor. 13, 13.* C'est la seconde vertu théologique par laquelle nous attendons avec une ferme confiance les biens qui nous ont été promis, c'est-à-dire le bonheur éternel et les moyens d'y parvenir. Cette certitude s'appuie sur les promesses divines et les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà ce que la formule de l'acte d'espérance, apprise dans notre jeune

âge, nous fait exprimer en des mots bien courts, mais si lourds de sens. A la lumière des divines Écritures, « ces lettres émouvantes de Papa le Bon Dieu », nous voudrions les « repenser », si je puis m'exprimer ainsi, les savourer avec le secours de l'Esprit de sagesse et d'intelligence que nous appelons à notre aide, car « nul ne connaît les profondeurs de Dieu, si ce n'est l'Esprit de Dieu *1 Cor.* 1, 11.

Or, les Écritures attestent que chaque âme est appelée à jouir éternellement de la possession de Dieu, de la vision directe de son essence, c'est là l'objet primordial de notre espérance. Voir Dieu en lui-même, sans voile, sans énigme, sans symbole, sans aucun intermédiaire, contempler la félicité infinie, non plus dans un miroir, d'une manière obscure, mais face à face, (*1-Cor.* VIII-12) quelle perspective ouverte à notre âme prisonnière dans sa tente de chair. Cette pensée du bonheur des justes déjà enthousiasmait le saint roi David : *Ils s'enivrent de l'abondance de votre maison et vous les abreuvez au torrent de vos délices, car en vous est la source de la vie et dans votre lumière nous verrons la lumière. Ps* 35, 8-9.

S'abreuver au torrent des délices divines, qu'est-ce ?, sinon être initié aux intimes secrets de son Être infini, jouir en spectateur ébloui de cette activité intarissable par laquelle le Père s'engendre éternellement un Fils qui est *le reflet de sa gloire et l'empreinte de sa substance Hébr* 1, 3, et d'où procède aussi l'Éternel Amour. Non seulement, nous serons témoins de cette vie incessamment féconde, mais dans le Christ, notre Tête, nous serons en quelque sorte submergés dans les flots de l'océan sans fonds et sans rive de l'éternelle Charité.

Pour notre intelligence affamée de vérité, quel festin ! . . . Pour notre cœur assoiffé d'amour, quel rassasiement ! . . . Toutes nos facultés seront satisfaites par la surabondance des biens qui nous seront alors prodigués. Bien plus, lorsque *notre corps mortel aura revêtu l'immortalité, 1 Cor.* 11, 54 il participera à cette félicité indicible, dans la mesure où l'âme, dont il aura été le compagnon ici-bas, jouira de la vision intuitive de Dieu.

Espérer la béatitude, c'est aspirer au Souverain Bien, tourner vers lui nos pensées, y tendre tous nos vœux, surtout « agir d'une manière digne de Dieu qui nous appelle à son royaume et à sa gloire *1 Thess* 2, 12.

Parfois, sous le faux prétexte de tendre au pur amour, certaines âmes négligent d'utiliser le puissant ressort de l'espérance, au grand préjudice de leur vie spirituelle. Car, si en soi, l'espérance est égoïste

et tout ordonnée au bonheur individuel, elle n'est pas moins une vertu évangélique dont nous méditerons d'ailleurs, dans un article subséquent, l'aspect social. Si le message divin tombé des lèvres du Christ est un appel de l'amour paternel réclamant notre amour filial, n'est-il pas vrai que la prédication du Divin Maître nous ramène sans cesse à la vision du royaume des cieux, de la récompense qui nous y est réservée. Jésus multiplie les paraboles pour nous inspirer un plus vif désir de notre ciel, Il emploie les comparaisons les plus suggestives pour nous en faire pressentir la beauté.

A son exemple, les Apôtres ravivaient avec un zèle convainquant la flamme de l'espérance dans le cœur des premières communautés chrétiennes. Ils stimulaient leur ferveur par le souvenir, fréquemment réitéré, de la vie éternelle, de la gloire, de la récompense proportionnée à leurs mérites, de la couronne incorruptible, de l'héritage céleste. Le prince des Apôtres presse ses disciples à la reconnaissance pour le bienfait d'une telle espérance : *Béni soit Dieu, le Père de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, qui selon sa grande miséricorde nous a régénérés pour une vivante espérance par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts, pour un héritage incorruptible qui ne saurait ni se souiller, ni se flétrir, héritage conservé dans le ciel pour nous.* 1 St Pierre 1, 3-4.

Écoutez, mes frères bien-aimés, de s'écrier à son tour l'Apôtre Saint Jacques : *Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui sont pauvres aux yeux du monde, pour qu'ils soient riches dans la foi et héritiers du royaume qu'Il a promis à ceux qui L'aiment.* 2, 5.

L'Apocalypse, en ces derniers chapitres, nous décrit ces splendeurs à venir et nous promet cette félicité éternelle quand « Celui qui était assis sur le trône » nous dit : *Je suis l'Alpha et l'Omega, le commencement et la fin. A celui qui a soif, je donnerai gratuitement de l'eau de la source de vie,* Ap. 21-6.

Et que dire des Épîtres du grand Apôtre, vrais poèmes d'espérance ! Par le fait de notre incorporation au Christ, non seulement nous nous acheminons à la gloire, mais déjà nous la possédons en germe et en espérance, déjà nous sommes glorifiés dans le Christ. Quand nous méditerons les fondements de notre espérance, nous reviendrons sur ces chapitres fulgurants de l'Épître aux Romains. Retenons pour l'instant ce cri enthousiaste de l'Apôtre à l'adresse de ses chers Philippiens qu'il presse d'être ses imitateurs : *Je cours vers le but, pour remporter le prix auquel Dieu m'a appelé d'en-haut en Jésus-Christ,* Phil, 3, 14.

Par son objet primordial : la possession de Dieu, l'espérance est toute orientée vers l'éternité, mais nous verrons que son royaume comporte aussi tout ce qui est désirable dans le temps et qui est susceptible de nous conduire à notre Bien suprême. Ces objets secondaires de la vertu d'espérance nous prouveront combien elle s'intéresse au sort de l'homme sur la terre et nous éprouverons le besoin de coiffer sans retard ce *casque du salut* pour mieux supporter les combats de la vie et conquérir la palme qui nous est réservée dans les cieux.

Rivière-du-Loup.

UNE CLARISSE

PROCESSION AUX FLAMBEAUX DU 31 OCTOBRE 1950

Le premier congrès international de mariologie tenu à Rome du 23 octobre au 1 novembre 1950 fut couronné par la triomphale procession aux flambeaux du 31 octobre. L'irnage de Marie, vénérée sous le titre de *Salus populi romani*, salut du peuple romain, fut transportée privément de la basilique Sainte-Marie-Majeure à celle de l'Ara Caeli. C'est de là que dans la soirée du mardi elle fut portée solennellement à Saint-Pierre du Vatican. Les organisateurs avaient songé introduire dans le cortège les plus célèbres madones du monde ; des difficultés d'ordre pratique imposèrent l'abandon de ce projet. La démonstration n'en resta pas moins grandiose. Pendant plus de 3 heures, jeunes gens, hommes, ecclésiastiques, de toute langue, remplirent Rome de leurs prières, de leurs chants et de leurs acclamations, auxquels les filles et les femmes groupées sur le parcours s'associèrent avec ferveur.

Quand le cortège fut arrivé au Vatican, la place de Saint-Pierre se trouva remplie : toute la ville de Rome s'y était portée avec empressement. La radio vaticane annonça en sept langues que de sa chapelle privée Pie XII allait pour la première fois réciter la prière qu'il avait composée en l'honneur de Notre-Dame-de-l'Assomption. Sur la foule subitement recueillie, les haut-parleurs projetèrent les paroles pieuses et émues du Souverain Pontife. La prière exprimait avec un rare bonheur les sentiments de la foule qui éclata en applaudissements chaleureux et prolongés. La manifestation ne prit fin que lorsque, aux fenêtres ouvertes et illuminées des appartements du Saint-Père, se dessina sur un écran noir la silhouette de Pie XII, traçant le geste imposant d'une réconfortante bénédiction.

Il était déjà nuit. La foule se dispersa en savourant la joie que dans quelques heures brillerait enfin le jour si ardemment souhaité de la définition de l'Assomption.

COMMUNIQUÉ DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

*des provinces ecclésiastiques de Québec,
Montréal, Ottawa et Rimouski*

Le luminaire liturgique

En raison de leur symbolisme de noblesse et de pureté, la tradition a toujours regardé l'huile d'olives et la cire d'abeilles comme les matières les plus aptes à alimenter la flamme de la lampe du sanctuaire et des cierges liturgiques.

Le Code de Droit canonique et la Sacrée Congrégation des Rites sanctionnent cette tradition :

La lampe du sanctuaire doit être alimentée avec de l'huile d'olives ou avec de la cire d'abeilles ; là où il est impossible de se procurer l'huile d'olives, l'Ordinaire du lieu pourra, dans sa prudence, permettre qu'on se serve d'autres huiles mais, autant que possible, d'huiles végétales (c. 1271) ;

Les cierges liturgiques destinés à l'autel doivent être en cire d'abeilles (*S.R.C.*, n. 3376, ad 3) ; cette cire peut être mélangée à d'autres matières, mais les cierges requis pour la messe et le cierge pascal doivent toujours en être faits de la plus grande partie notable (*in maiori vel notabili quantitate*) que pourra déterminer l'Ordinaire (*S.R.C.*, n. 4147).

Ayant en vue ces prescriptions du Droit commun, mais considérant que l'huile d'olives authentique est ici très rare ; considérant aussi que la cire d'abeilles est un produit habituellement importé, et que le prix en est élevé ; l'Assemblée épiscopale croit devoir déterminer comme suit les données du Droit commun, en vue d'assurer dans nos diocèses une uniformité qui rendra plus faciles et moins dispendieux les services des manufacturiers et fournisseurs de ces matières liturgiques, tout en sauvegardant la dignité du luminaire liturgique.

LAMPE DU SANCTUAIRE

1. La Lampe du sanctuaire devra être alimentée soit de cire d'abeilles, soit d'huile d'olives, soit d'une autre huile végétale authentique, même hydrogénée, soit encore d'un mélange de ces matières (*S.R.C.* 4205) ;

2. Ce composé pourra même comprendre certaines matières minérales (stéarine, paraffine, etc.), mais celles-ci ne doivent jamais s'y trouver dans une proportion supérieure à 33%.

3. Les bougies destinées à la lampe du sanctuaire doivent être marquées d'un chiffre indiquant la proportion de cire d'abeilles ou d'huiles végétales qu'elles contiennent.

CIERGES LITURGIQUES

4. Le cierge pascal et les cierges de la messe devront contenir au moins 66% de cire d'abeilles.

5. Les autres cierges que la liturgie requiert de mettre sur l'autel soit pour l'office divin : Matines et Laudes, Petites Heures, Vêpres et Complies, soit pour l'Exposition du Saint-Sacrement : Quarante-Heures, Saluts, devront contenir au moins 33% de cire d'abeilles.

6. Pour tout autre luminaire la cire d'abeilles n'est pas requise. Entrent dans cette catégorie tous les cierges pour lesquels le Saint-Siège n'a jamais exigé la cire d'abeilles : chandeliers d'acolytes ; bougies, flambeaux ; cierges du catafalque, cierge d'offrande aux sacrements et sacramentaux : baptême, ordinations, consécration des évêques, émission des vœux, bénédiction des gorges à la S. Blaise, etc.

7. Tout luminaire à la fabrication duquel la cire d'abeilles est requise, doit être marqué d'un chiffre indiquant la proportion de cire d'abeilles qu'il contient.

L'Assemblée épiscopale croit devoir adopter la règle suivante, déjà portée pour certains diocèses il y a quelques années, et que Messieurs les manufacturiers avaient acceptée de bonne grâce :

Chaque Ordinaire se réserve le droit de faire prélever à intervalles irréguliers certains échantillons de ces matières liturgiques pour les faire analyser par des experts aux frais du fabricant ; Messieurs les Curés seront avertis de ne plus acheter les produits des fabricants qui auront été trouvés en faute par l'analyse susdite.

Québec, le 12 décembre 1950

CONSULTATIONS

6. *Le questionnaire pour le rapport quinquennal demande l'envoi d'une copie des règlements concernant l'usage de la radio. Nous ne possédons rien du genre. Pourriez-vous nous suggérer les lignes générales d'un règlement sage et pratique.*

Je m'en tiendrai à votre demande : les lignes générales d'un règlement pratique en ce qui concerne l'usage de la radio dans votre communauté de sœurs enseignantes.

Tout d'abord, l'appareil récepteur sera mis à la disposition commune de toute la communauté ou d'un groupe de la communauté, comme les sœurs retenues à l'infirmierie, les sœurs auxiliaires. Puis l'usage en sera limité à certaines heures, comme les heures de la récréation ; en dehors de ces heures déterminées, l'usage pourra être concédé par la supérieure soit à la communauté soit à des religieuses en particulier quand il y a des raisons sérieuses, comme l'audition d'un discours du pape, des cérémonies intéressant spécialement les religieuses enseignantes, des cours remarquables concernant les matières enseignées par vos religieuses. . .

Pouvez-vous sagement mettre un appareil de radio à la disposition d'une religieuse en particulier ? J'hésiterais beaucoup à répondre oui. Si pour des motifs sérieux et proportionnés vous accordez cette permission, vous devrez voir à ce que cette religieuse ne devienne pas une source de distractions, de dérangements et d'ennuis pour les sœurs qui doivent étudier pour enseigner, dormir pour se reposer.

Voilà des suggestions. Vous devrez sans doute en discuter avec votre conseil général. Ne manquez pas de consulter les autorités ecclésiastiques qui vous feront bénéficier de leur précieuse expérience pastorale.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

7. *Notre communauté est tenue à la récitation chorale de l'office divin toutes les fois qu'au moment de l'office, quatre religieux ne sont pas retenus par un empêchement légitime, il y a obligation de réciter l'office en chœur. Que faut-il entendre par ces mots : empêchement légitime au moment de l'office ?*

Pour répondre à la consultation, il faut expliquer trois mots.

Le premier est l'*empêchement* ; il peut être d'ordre moral ou d'ordre physique. Ce dernier se ramène en substance à la maladie ; en général la maladie qui dispense de la récitation du bréviaire dispense à plus forte raison de sa récitation en chœur. Au jugement des moralistes, un malaise violent comme la migraine, la convalescence, même s'ils permettent une conversation de une ou deux heures, une lecture pendant quelque temps, dispensent du bréviaire et par conséquent de sa récitation en chœur. L'*empêchement moral* vient des occupations ; il faut les entendre dans tous leurs éléments ; en général pour mesurer exactement le travail imposé par une charge, il faut s'en remettre à l'appréciation de ceux qui en sont responsables ; ils ont plus facilement le sens de ce qui s'impose, de ce qui convient, de ce qui est facultatif. . . Évidemment, il peut se présenter des cas d'exception. L'*empêchement moral* qui dispense de la récitation du bréviaire dispense évidemment de sa récitation chorale.

L'*empêchement physique* ou moral qui dispense de la récitation chorale de l'office ne dispense pas nécessairement de sa récitation privée, cf. canon 610 § 3.

Le deuxième mot à définir est *légitime* ; il signifie une chose qui remplit les conditions requises par la loi. En l'appliquant aux religieux, il signifie une chose autorisée par l'autorité compétente ; cela comporte des degrés ; il y a des occupations qui sont

imposées par l'autorité, comme les charges assignées par le chapitre ; il y en a qui sont approuvées par le supérieur du religieux qui a été invité à fournir tel ou tel travail ; enfin il y en a qui sont simplement tolérées par l'autorité. Quand il s'agit des maladies, il n'est pas facile de voir en quoi il faut exiger qu'elles soient légitimes, à moins qu'on ne songe aux malades imaginaires, et encore ? Quand il s'agit des occupations, le discernement se fait naturellement. Il se rencontre des religieux qui s'organisent une vie active en marge de l'autorité ; cela ne va pas sans inconvénients comme on peut le soupçonner ici. Ces occupations qui ne s'exercent pas avec la sanction de l'autorité ne sauraient créer un empêchement légitime ni dispenser de la récitation chorale de l'office ; si par suite de l'absence injustifiée d'un tel religieux, la communauté ne peut pas remplir son obligation de l'office choral, c'est lui qui devant Dieu porte la responsabilité.

Le dernier mot à expliquer est *au moment de l'office*. Le commentaire devient plus délicat. Tout d'abord il convient de signaler à côté des occupations qui n'imposent de travail qu'au moment de l'exécution, d'autres, qui exigent une pénible préparation et de précieux jours de détente ; la prédication de plusieurs retraites paroissiales accumule des fatigues qui requièrent un bon repos ; certains cours ne peuvent être donnés sans de soigneuses recherches. Si cette préparation et cette détente ne permettent pas l'assistance à l'office choral, on peut dire qu'au moment de l'office le religieux est retenu par ses occupations.

De plus ce qui justifie l'omission de la récitation du bréviaire, justifie à plus forte raison l'absence de l'office choral ; or les moralistes remarquent qu'un clerc n'est pas tenu de renoncer à une récréation et au sommeil nécessaires pour réciter son bréviaire ; sans contredit cela vaut aussi pour l'office choral. Encore ici, pour une appréciation exacte de ce qui est juste il faudra s'en remettre au jugement du religieux.

Voilà une explication abstraite et générale ; il vous reste à en faire l'application aux cas concrets que vous devez régler ; ce n'est pas la partie la plus facile, comme dans toutes les questions d'ordre moral. Il ne faut pas vous attendre à des certitudes absolues, à part peut-être les cas de maladie. Disons en terminant qu'à côté de la loi qui circonscrit la volonté du législateur s'ouvre le domaine illimité de la vertu, qui est le milieu naturel du religieux.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

SOMMET DE LA PERFECTION

Certains exaltent comme le sommet de la perfection morale, non pas de se dépouiller de sa liberté pour l'amour du Christ, mais au contraire de réduire cette abnégation de la liberté. De sorte que pour former à la sainteté, il faudrait préférer cette loi : Limiter la liberté dans la mesure du nécessaire, la laisser à elle-même dans toute la mesure du possible. . . Or une telle règle, comparée au vœu d'obéissance, n'en a pas la valeur souveraine, elle ne traduit pas la grande maxime de la sainte Écriture, ni le magnifique exemple qu'elle propose : Il s'est abaissé plus encore en se rendant obéissant jusqu'à la mort, Phil 2,8.

PIE XII, discours au congrès des religieux, 8 déc. 1950.

COMPTE RENDU

FOLNER, J.-B., *Le divin Sacrifice, ses prières, ses cérémonies, leur symbolisme*. Paris, Téqui, 1950, 18.5cm. iv-228pp. 330 francs.

Cet ouvrage compte trois parties. La première expose la théologie du sacrifice. La deuxième passe en revue lieux, objets, liturgie, rubriques, gestes, mouvements, formules, qui servent au sacrifice. La troisième, la plus importante et la plus développée, divise la messe en ses grandes parties : Avant-messe qui comprend la préparation spirituelle et intellectuelle ; Sacrifice qui comprend trois parties : offrande, consécration, communion.

Comme on le voit, c'est une synthèse qui désire mettre tous les aspects de la messe à la portée de toutes les intelligences. C'est un livre à se procurer.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

LUTZ, JOSEPH A., *Le Cardinal John-Berry Newman, une vie, une époque*. Mulhouse, Ed. Salvator, 1950 20cm. xvi-353pp. 450 francs.

Le mérite de ce volume consiste à présenter une synthèse parfaitement au point de la vie du grand cardinal que fut John-Henry Newman. La première partie expose sa vie comme anglican ; la deuxième, sa vie comme catholique. Tout est écrit avec compétence, amour, analyse psychologique, qui mettent en un relief mérité l'homme, le prédicateur, l'universitaire, l'écrivain, le converti, et le théologien. C'est un livre qui doit se trouver dans toutes les bibliothèques de nos communautés.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

SCRIVEN, GÉRARD, *Wopsy*. Paris, Ed. Grands Lacs, coll. Jeunesse, s.d., 18.5cm, 160pp.

Wopsy est le nom d'un petit ange, qui est tout spécialement chargé d'un bébé noir de quelque vicariat apostolique de l'Afrique. Le volume retrace les exploits sur-naturels du bon ange en faveur de son protégé et des fidèles de la mission. Récit plein d'humour, de simplicité et de vie réelle dont la traduction en 8 langues démontre le succès.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

HONORÉ HIPPOLYTE, *Cinq minutes avec le bonheur*. Mulhouse, éd. Salvator, 1905, 16cm. 180pp. 225 francs.

Après 5 minutes avec ton âme, 5 minutes avec ton prochain... voici le 8e de la collection. La formule répond aux goûts du public lecteur. C'est ce qui explique que cette collection ait fait le tour du monde et ait été traduite en plusieurs langues étrangères. Conforme au besoin inné de tout cœur humain, le présent volume aidera à garder l'optimisme chrétien au milieu des présentes calamités. Nous lui souhaitons le succès de ses devanciers.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

ÉTAT DE PERFECTION

Il est contraire à la vérité d'affirmer que l'état clérical, en tant que tel et selon qu'il procède du droit divin, réclame de ses membres, en vertu de sa nature, ou au moins en raison d'un certain postulat de cette nature, l'observation des conseils évangéliques et qu'il doive en conséquence ou puisse s'appeler un état de perfection évangélique (c'est-à-dire destiné à l'acquérir).

PIE XII, discours au congrès des religieux, 8 déc. 1950.

CONSULTATIONS

6. Règlement de l'usage de la radio, *Adrien-M. Malo, O.F.M.*..... 158
 7. Empêchement légitime de l'office choral, *Adrien-M. Malo, O.F.M.*..... 158

LES LIVRES

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- Bon Supérieur, Le, d'après le V. P. Champagnat.* Saint-Genis-Laval 1951, 3e éd. 18cm. 236pp. \$2.00.
- Catholicisme hier aujourd'hui demain 10, Curé-Dieu.* Paris, Letouzey et Ané, 1951, 28cm. CORBO, FR. VIRGILIO, O.F.M., *Arte Sa ra nei Luoghi Santi.* Gerusalemme 1950, 20.5cm. 36pp. 32 h. t.
- DESCLÉE, DE BROUWER, *Catalogue général 1951* Bruxelles, 1951, 20cm. 85pp.
- Duns Scoti Joannis O.F.M. opera omnia I.* Civitas Vaticana 1950, 31cm. 329pp.
- Éditions du Cerf, Les, Catalogue 1951.* Paris 1951, 21cm. 56pp.
- FABER, R.P., *Le Purgatoire, extrait de Tout pour Jésus.* Paris, Téqui, nouvelle édition, 14cm. 140pp. 130 francs.
- FEDERER, H., *A travers l'Ombrie, contes et récits de voyage.* Mulhouse, Ed. Salvator, 1951, 19.5cm. 2 vols. 238, 218pp. couvre-livre ill. 720 francs.
- FEIGE, L'ABBÉ P., *Le Sacré-Cœur, exercice de trente méditations.* Paris, Téqui, nouvelle édition, 14cm. 228pp. 260 francs.
- HEMPTINNE, CHR. DE, ET A BRUGEMAN, *Je parle au bon Dieu.* Bruges, 1948, 23e mille, 14.5cm. 110pp. 67 ill. 2 couleurs. \$1.00 chez Fides, Montréal.
- Hommage du Canada à Saint Jean-Baptiste de la Salle.* Montréal 1951, 25cm. 32pp. ill.
- KLUG, DR. I., *Les Profondeurs de l'Âme, études de psychologie et de morale.* Mulhouse, Ed. Salvator, 4e éd. 1951, 22.5cm. 494pp. 650 francs.
- LAPOINTE GEORGES, C.F.S., *Le Père Eugène Prévost.* La Pointe du Lac, Canada, 1951, 20.5cm. 400pp. ill. \$2.00.
- LAVOCAT, R.P. MARIE-HUGUES, O.P., *L'Esprit d'Amour I L'Activité du Saint-Esprit.* Montréal, Ed. du Lévrier 1950, 22.5cm. 358pp. \$3.00.
- Libro, il, e le biblioteche, atti del primo congresso bibliogico francescano internazionale.* Romae 1950, 22cm. t.1, 525pp. t.2, 494pp.
- Marguerite du Canada, Bse, recueil de prières en l'honneur de Mère Bourgeoys.* Montréal, 1951, 14cm. 64pp.
- PELLERIN, JEAN, *Le Combat des Élus.* Trois-Rivières, Les Éd. du Nouvelliste 1950, 21.5cm. 102pp.
- Perreye, abbé Henri, Méditations sur les Saints Ordres.* Paris, Téqui, nouvelle édition, 14cm. 196pp. 200 francs.
- PILAMM, *Quatrième album de la bonne nouvelle, Le Triomphe de la Croix.* Paris, Casterman, 1950, 34cm. 32pp. cartonné, 400 images en 4 couleurs.
- PORTER, FERNAND, O.F.M., S.S. *Pie XII.* Trois-Rivières, Centre Pédagogique Franciscain 1951, 21.5cm. 12pp.
- THILS, GUSTAVE, *Christianisme et Christianismes.* Paris, Casterman, 1951, 19.5cm. 159pp.
- SCRIVEN, G., *Woppy*, coll. Jeunesse. Éditions Grands Lacs, Paris, s.d., 18.5cm. 160pp.
- TOTH, MGR THIAMER, *Le Christ de la jeunesse.* Mulhouse, Éd. Salvator, 5e éd. 1951, 19cm. 254pp. 270 francs.
- Vie franco-américaine, centenaire franco-américain 1849-1949.* Manchester, N.H., 1950, 23.5cm. 644pp.

La Vie des Communautés Religieuses recommande:

Maman, parle-moi du bon Dieu

pour la catéchisation des tout-petits
22.5cm. 224pp. ill. \$1.00 chez Fides



Je parle au bon Dieu

missel pour enfants
15cm. 112 pp. ill. \$1.00 chez Fides
par **Christine de Hemptinne**



La vertu chrétienne de tempérance dans la Vie Religieuse

articles parus dans *La Vie des Communautés Religieuses*
19cm. 194pp. Ed. du Lévrier, \$1.25
par le T.R.P. **Albert Saint-Pierre, O.P.**



L'heure est venue!...

36pp. de bandes illustrées en 4 couleurs
Fides 1951, \$0.10



Mon petit prie avec l'Église

Centre Catholique de l'Univ. d'Ottawa
1, rue Stewart, Ottawa, Canada



Bréviaire des fidèles

par le **R.P. A.-M. Henry, O.P.**
directeur de la Vie Spirituelle
demandez à 29B. Latour-Maubourg. Paris, bulletin de sous-
souscription.